

CONTRAT POISSON

Date de remise du contrat : 18/03/2013

Kidearen IZENA / NOM de l'adhérent:	
HELBIDEA / Adresse :	
Tel Domicile :	Mugikor / portable :
<input type="checkbox"/> Pas de mail.	<input type="checkbox"/> Courriel :

Le consommateur a pris connaissance de la charte AMAP® et s'engage :

- à respecter les principes de la charte AMAP,
- à régler d'avance l'achat de ses produits.
- à prendre en compte les aléas de production
- à récupérer ses produits sur le lieu de la distribution.
- à participer à la réunion bilan avec les producteurs

Chaque adhérent engage sa responsabilité civile en cas d'incident.

Date et signature de l'adhérent

Le producteur, St Jean de luz, s'engage :

- à respecter les ENGAGEMENTS de la charte AMAP,
- à **livrer l'AMAP et à être présent le jeudi 20h00 à 20h30** sur le lieu de distribution à Ibaron.
- à répondre aux questions des consommateurs et à participer à la réunion bilan avant le renouvellement de contrat.

Le producteur engage sa responsabilité civile en cas d'incident.

Date et signature du producteur

Montant du contrat (pour 8 distributions) – Entourez le mode de paiement choisi

Prix du panier de poisson

Panier à 10 €

Panier à 20 €

Fréquence de Distribution

1 Distribution toutes les 2 semaines (réparti suivant planning distribution)

Règlement de l'intégralité en 1 chèque

80.00€ Dont TVA 5,5 % (4.18 €)	160.00€ Dont TVA 5,5 % (8.36 €)
--------------------------------------	------------------------------------

**Règlement en 2 chèques encaissés
chaque début de mois**

1 x 40,00 €
1 x 40.00€

1 x 80,00 €
1 x 80.00 €

Détail des dates pour 2013 : **2 Livraisons Avril- 2 livraisons Mai- 2 livraisons Juin- 1 livraisons Juillet- 1 livraisons Aout**-(en cas d'aléas / intempéries, la non livraison d'un ou plusieurs panier(s) sera compensée en fin de contrat par un report d'un nombre de paniers hebdomadaires équivalent).

Tous les chèques sont remis au gérant de contrat du producteur :

au moment de la signature des contrats

établis à l'ordre du producteur, **Armement KITTARA**

le producteur les encaissera en début de contrat (1 chèque), en début de mois (2 chèques)

AMAP SENPEREN

REÇU

Armement Kittara
Saint Jean de luz

L'adhérent (nom) M de l'AMAP SENPEREN a confirmé son engagement d'achat de poisson, correspondant à l'option ci-dessous, à l'ordre de Armement KITTARA

Montant du contrat (pour 8 distributions) - Entourez le mode de paiement choisi

Prix du panier de poisson

Panier à 10 € Panier à 20 €

Fréquence de Distribution

1 Distribution toutes les 2 semaines (réparti suivant planning distribution)

Règlement de l'intégralité en 1 chèque

80,00€ Dont TVA 5,5 % (4.18 €)	160,00 € Dont TVA 5,5 % (8.36 €)
--------------------------------------	-------------------------------------

Règlement en 2 chèques encaissés
chaque début de mois

1 x 40,00 €	1 x 80.00 €
1 x 40.00 €	1 x 80.00 €

**Nom prénom du producteur - Adresse complète : Armement Kittara 1 Place Ur Alde
64122 Urrugne Tél 06 10 20 40 82-**

Mise à jour : 4/10/2011

Synthèse	FERMOSCOPIE	
	Situation actuelle	Evolutions envisagées à N + 2
Historique du producteur	Père (Philippe) 1972 – école maritime de Ciboure, patron-pêcheur, à Dakar pendant 15 ans 1992 – achat du bateau Kittara à Saint Jean de Luz. Fils (Jean Baptiste) Ecole maritime de Ciboure pendant 2 ans, diplôme capacitaire. Travaille sur le bateau depuis 1999, associés depuis 2009. Patrons armateurs, tous les deux.	
Structure	1992 – achat neuf du bateau Kittara Investissements : moteur, électronique, embrayage, matériel de pêche	Investissements envisagés : sondeur plus moderne

CONTRAT POISSON

Date de remise du contrat : 18/03/2013

Main d'œuvre	<p>Philippe et Jean Baptiste : Statut de patron pêcheur / armateur, inscrit à l'ENIM</p> <p>Pêche et gestion du bateau Plus de 50 h / semaine.</p> <p>Marina Alsuguren : salariée, vente directe à la table sur le port. 35 h/sem.</p>	
Les pratiques de production	<p>Ferme sous cahier des charges de l'Agriculture Biologique (1^{ère} année de conversion)</p> <p>→ Dimension humaine : Bateau de moins de 12 mètres,</p> <p>→ Zone de pêche : petite pêche (sorties de 24 h)</p> <p>→ Biodiversité : quotas de pêche de 2 T de thon rouge, 20 T de merlu, 2 T de sole. Pas de quota d'anchois.</p> <p>→ Techniques de pêche : au filet, à la ligne et au casier</p> <p>Respect des quotas et espèces surveillées (contrôles réguliers des Affaires Maritimes) → Gestion des déchets : déchets plastiques ramenés au port.</p>	
Qualité du produit	<p>→ Livré en caisson isotherme (poisson dans la glace : + 2°C)</p> <p>→ Fraîcheur du produit : livré dans le 24 h / 48 h de la pêche.</p>	
Commercialisation	<p>→ 30 T de poisson pêché en 2010.</p> <p>→ 60 % en circuits longs (criée, grossistes), 30 % en vente directe (à la table, AMAP), 10 % en circuits courts (restaurants, magasins).</p> <p>→ Principales charges : charges sociales et gasoil</p> <p>→ Le prix ne prend pas en compte l'évolution des charges de production et dépendent du prix à la criée, fixés à peine plus élevés, stables sur l'année. Le prix permet de couvrir les remboursements d'emprunt, le revenu familial et les investissements à venir.</p>	<p>Objectif : 100 % de vente directe</p>
Le contrat	<p>→ contrat AMAP : 6 contrats minimum</p> <p>→ Liste des produits : octobre à février (dorade, maigre, merlu), de février à août (merlu et crabe)</p> <p>→ Lieu : AMAP Senpere, jeudi, 20 h-20h30, à partir du 13 octobre (2 mois), tous les 15 jours.</p> <p>→ Chèques à l'ordre de Armement Kittara</p> <p>→ Solidarité en cas d'aléas : mauvais temps, panne sur le bateau, poisson non présent dans la zone de pêche, ... Report de la distribution au delà du contrat de base en fonction du nombre de</p>	

	livraison non effectuée	
--	-------------------------	--

Synthèse	CONTRAT D'OBJECTIFS		
	Points forts	Points faibles	Evolutions envisagées N + 2
Durabilité économique	30 % de vente directe	Soumis aux aléas économiques et climatiques.	Objectif : développer la vente directe
Durabilité Sociale	2 patrons pêcheur armateur 1 salarié	Départ à la retraite	
Durabilité environnementale	Respect de la réglementation maritime		